

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Landellean

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Ce sont Les chapelles Dites : 1^{re} Du Lannach : 2^e De L'Ansigner :
3^e De St Roch : 4^e De St Laurent : 5^e De Ste Barbe. Ces deux
dernières se trouvent dans le même cimetière.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Le vocable est 1^{re} De La 1^{re} Notre Dame De bonne nouvelle : 2^e De La
2^e La Trinite : 3^e De La 3^e St Roch : 4^e De La 4^e St Laurent : 5^e
De La 5^e Ste Barbe.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui, je le pense ; elles sont bien couvertes et paraissent intactes —

à Landelleau le 4 avril 1869.

Auignard Recteur de
Landellean

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.